

## PROCÈS-VERBAL DE LA 43<sup>e</sup> RÉUNION DU CA

<b>Événement :</b>	<b>43<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration</b>
<b>Date :</b>	<b>29 septembre 2023</b>
<b>Lieu :</b>	<b>Format virtuel</b>
<b>Statut:</b>	<b>Version final</b>
<b>Participants :</b>	
Membres titulaires:	Rick Lawson (NL, vice-président), Els Keytsman (BE, suppléant) Irena Ilieva (BG), Astrid Kjeldgaard-Pedersen (DK), Anne Peters (DE), Paloma Tupay (EE, suppléant), Miltiadis Sarigiannidis (EL), Yolanda Gamarra (ES), Agnes Martinel (FR), Snježana Bagić (HR), Oreste Pollicino (IT), Katerina Kallitsioni (CY), Artūrs Kučš (LV), Lyra Jakulevičienė (LT), Anamarija Tunjic (LU, suppléant), Balázs Gerencsér (HU, suppléant), Giannino Caruana Demajo (MT), Katharina Pabel (AT), Paulo Saragoça da Matta (PT) Csaba Ferenc Asztalos (RO), Katarina Vatovec (SI, suppléante), Katarína Batková (SK), Tuomas Ojanen (FI), Per Bergling (SE), Philippe Boillat (CdE)
Représentants COM:	Ingrid Bellander Todino (DG JUST)
Directeur	Michael O'Flaherty
Services opérationnels:	Andreas Accardo (chef de l'unité « Coopération institutionnelle et réseaux »), Joanna Goodey (chef de l'unité « Justice, numérique et migration »), Siobhan McInerney-Lankford (chef de l'unité «Égalité, Roms et droits sociaux»), Constantin Manolopoulos (chef de l'unité « Services institutionnels »), Nicole Romain (chef de l'unité « Communication et événements »), Adrianna Bochenek (Directorat), Francesco Saverio Liguori ( Services institutionnels ), Luisa Lopez ( Services institutionnels ), Andreas Miltos (comptable), Elena Balzarini (Unité Coopération institutionnelle et réseaux), Alessia Salvaneschi (Unité Coopération institutionnelle et réseaux), Anastasija Naumova (Unité Coopération et réseaux institutionnels), Ioannis Dimitrakopoulos (Conseiller scientifique de la FRA)
Excusé:	Veronika Bílková (CZ), Jim Clarken (IE), Marek Szydło (PL),
Suppléants ( <i>en présence des titulaires</i> )/ Observateurs/ Invités:	Paul Hafellner (DG JUST), Michal Davala (SK), Lawrence Early (CdE) EVIS Alimehmeti (OBS AL) Daniele-Nicola Cangemi (OBS CdE), John Morjin (OBS SC)

# PROCÈS-VERBAL DE LA 43<sup>e</sup> RÉUNION DU CA

## Contents:

1	Entrée en matière et adoption du projet d'ordre du jour, possibles conflits d'intérêts.....	3
2	Adoption du projet de procès-verbal de la 42 <sup>e</sup> réunion du CA .....	3
3	a) Rapport de la 70 <sup>e</sup> réunion du bureau exécutif et compte rendu des activités du président .....	3
b)	Rapport du directeur sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période .....	3
4	Mise à jour et discussion sur les développements concernant la politique de l'UE sur les droits fondamentaux (COM) .....	4
5	Questions financières .....	5
6	Virement budgétaire 2023_02 et troisième modification du document de programmation 2023-2025 .....	5
7	Budget rectificatif 2023_02 .....	5
8	Mise à jour du projet de document de programmation 2024-2026 .....	6
9	Délégation de responsabilités au bureau exécutif .....	6
10	Comité de rédaction du rapport annuel (AREdit) : élection d'un membre .....	7
11	Divers .....	7
12	Session à huis clos.....	7

# PROCÈS-VERBAL DE LA 43<sup>e</sup> RÉUNION DU CA

## 1 Entrée en matière et adoption du projet d'ordre du jour, possibles conflits d'intérêts

### Principales conclusions :

- 1.1 Le vice-président, Rick Lawson, ouvre la 43<sup>e</sup> réunion du CA et informe que le président, Jim Clarken, est absent pour raisons personnelles.
- 1.2 Il souhaite la bienvenue à tous les participants, et en particulier au nouveau président du comité scientifique de la FRA, John Morijn, qui se présente au conseil d'administration.
- 1.3 Le vice-président fait le point sur le statut des membres, y compris les nominations en attente à la suite de démissions et de fins de mandat.
- 1.4 Le vice-président interroge les membres du CA sur tout conflit d'intérêts lié à l'ordre du jour de la réunion. Aucun conflit d'intérêts n'est signalé.
- 1.5 Il fait part d'un changement dans le déroulement de l'ordre du jour (point 2, session à huis clos, à passer en dernier point) et d'une présentation sur la stratégie de communication de la FRA au point 13 (Divers). Aucune observation n'ayant été formulée sur le projet d'ordre du jour, celui-ci est adopté avec les modifications apportées.

### Décision :

A. L'ordre du jour de la 43<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration est adopté tel que modifié.

## 2 Adoption du projet de procès-verbal de la 42<sup>e</sup> réunion du CA

### Principales conclusions :

- 2.1 Le projet de procès-verbal de la 42<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration est adopté.

### Décision :

B. Le procès-verbal de la 42<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration est adopté.

## 3 a) Rapport de la 70<sup>e</sup> réunion du bureau exécutif et compte rendu des activités du président b) Rapport du directeur sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période

### Principales conclusions :

- 3.1 Le vice-président rend compte de la 70<sup>e</sup> réunion virtuelle du bureau exécutif (BE) qui s'est tenue le matin, consacrée à la préparation de la réunion du CA.
- 3.2 Le directeur informe le conseil d'administration des activités passées de l'agence, du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- 3.3 En s'appuyant sur son rapport, il présente les principales réalisations et l'état d'avancement des travaux dans les unités opérationnelles. Il rend compte de sa dernière mission menée en Italie dans le but d'examiner et d'aborder les questions relatives aux droits fondamentaux découlant de la situation migratoire actuelle. Il

# PROCÈS-VERBAL DE LA 43<sup>e</sup> RÉUNION DU CA

met également en évidence les travaux de la FRA au sujet des adultes et enfants déplacés d'Ukraine et des évolutions futures dans les relations éventuelles avec l'Ukraine. Il fait part de la bonne coopération avec les différents acteurs majeurs de la FRA et des préparatifs pour le Forum des droits fondamentaux 2024.

- 3.4 Le rapport du directeur est accueilli favorablement et le CA se félicite du travail accompli par l'agence.

## **4 Mise à jour et discussion sur les développements concernant la politique de l'UE sur les droits fondamentaux (COM)**

### **Principales conclusions :**

- 4.1 La représentante de la Commission fait le point sur les dernières évolutions de la politique de l'UE en matière de droits fondamentaux. Elle fait notamment part de l'accent mis par la présidente von der Leyen sur les risques dans le monde numérique et de l'élargissement dans son discours sur l'état de l'Union. Reconnaisant la contribution de l'agence aux travaux de la Commission, elle cite les initiatives récentes ou à venir liées à la Charte, à l'espace dévolu à la société civile, à la défense de la démocratie, aux droits de l'enfant, aux discours de haine, ainsi qu'à la mise en œuvre de la législation européenne relative aux droits fondamentaux (règlement sur les services numériques, directive sur les lanceurs d'alerte) et des stratégies de l'UE (lutte contre l'antisémitisme, lutte contre le racisme, population rom, LGBTIQ, égalité de genre).
- 4.2 La représentante de la Commission rappelle également la ratification par l'UE de la Convention d'Istanbul (sur la lutte contre la violence faite aux femmes), qui est ensuite entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre.
- 4.3 Enfin, elle informe le conseil d'administration que M. Julien Mousnier a été nommé nouveau directeur de l'unité État de droit, droits fondamentaux et démocratie à la DG JUST. Il débute son mandat le 16 octobre 2023 et remplacera Emmanuel Crabit au sein du conseil d'administration.

## 5 Questions financières

### Principales conclusions :

- 5.1 Le conseil d'administration est informé des questions financières qui ont été évoquées lors de la 35<sup>e</sup> réunion du comité budgétaire en ligne la veille, notamment des informations sur l'exécution budgétaire, les virements et les modifications apportées aux documents de programmation.
- 5.2 Le chef de l'unité Services administratifs indique que, lors de la réunion du comité budgétaire, Irena Ilieva (BG) a été réélue présidente du comité pour un deuxième mandat.

## 6 Virement budgétaire 2023\_02 et troisième modification du document de programmation 2023-2025

### Principales conclusions :

- 6.1 Le chef de l'unité Services administratifs introduit le deuxième virement budgétaire.
- 6.2 Il informe le conseil d'administration que le document de programmation 2023-2025 a été modifié afin de refléter les virements budgétaires proposés.
- 6.3 Le conseil d'administration adopte le virement budgétaire n° 2 et la troisième modification du document de programmation 2023-2025.

**Décision :** C. Le conseil d'administration adopte le virement budgétaire 2023\_02 et la troisième modification du document de programmation 2023-2025.

## 7 Budget rectificatif 2023\_02

### Principales conclusions :

- 7.1 Le chef de l'unité Services administratifs présente la proposition de budget rectificatif n° 2 en fournissant une explication détaillée des fonds reçus par l'Agence, à savoir de la Commission européenne pour le titre I, des subventions de l'EEE et de la Norvège pour les projets, et des autorités autrichiennes sous forme de prime locative.
- 7.2 Il informe le conseil d'administration que, conformément au règlement financier, certains postes d'assistant seront transformés en postes d'administrateur, sans incidence financière.
- 7.3 Le conseil d'administration examine et adopte le budget rectificatif 2023\_02.

**Décision :** D. Le conseil d'administration adopte le budget rectificatif 2023\_02.

## 8 Mise à jour du projet de document de programmation 2024-2026

### Principales conclusions :

- 8.1 Le conseil d'administration est informé du projet de document de programmation 2024-2026 préalablement à son adoption lors de la réunion du conseil d'administration de décembre.
- 8.2 Au cours de la présentation, le chef de l'unité Services administratifs informe le conseil d'administration des problèmes financiers attendus à la suite de la hausse du nombre de tâches liées à l'extension du mandat et aux rôles supplémentaires attribués par le droit dérivé de l'UE, sans augmentation des ressources en parallèle. Ces difficultés financières pourraient nuire à certains projets et certaines études de la FRA.
- 8.3 La Commission réaffirme son soutien en faveur de l'obtention de ressources budgétaires supplémentaires et rappelle l'importance des études de la FRA en tant qu'activité principale de l'agence.
- 8.4 Il est convenu qu'une discussion avec les services compétents de la Commission serait engagée avant le prochain conseil d'administration afin de discuter du manque de budget (2 millions) pour l'étude portant sur les immigrants.

## 9 Délégation de responsabilités au bureau exécutif

### Principales conclusions :

- 9.1 Le conseil d'administration examine la liste des responsabilités qui, conformément à l'article 12, paragraphe 7, du règlement fondateur modifié de la FRA, peuvent être déléguées au bureau exécutif.
- 9.2 Le conseil d'administration accepte de renouveler les délégations existantes au bureau exécutif de l'article 12, paragraphe 6, sous i) « arrêt des modalités nécessaires pour appliquer le statut et le régime, conformément à l'article 110, paragraphe 2, du statut » et de l'article 12, paragraphe 6, sous j) « arrêt des modalités relatives à la transparence et à l'accès aux documents conformément à l'article 17, paragraphe 2 ».
- 9.3 Il est également convenu de maintenir sous sa responsabilité l'adoption des règles de prévention et de gestion des conflits d'intérêts à l'égard de ses membres ainsi que des membres du comité scientifique [article 12, paragraphe 6, sous n)], ainsi que l'adoption et la mise à jour régulière de la stratégie de communication [article 12, paragraphe 6, sous o)].
- 9.4 Le conseil d'administration décidera à un stade ultérieur de la délégation d'autres responsabilités.

### Décision :

E. Le conseil d'administration renouvelle la délégation au bureau exécutif des responsabilités énumérées à l'article 12, paragraphe 6, sous i), et à l'article 12, paragraphe 6, sous j), du règlement fondateur modifié de la FRA.



## 10 Comité de rédaction du rapport annuel (AREdit) : élection d'un membre

Principales conclusions :	
10.1	Le président annonce que le mandat de Noémie Sadler (LU) au sein du Comité éditorial du rapport annuel (AREdit) prendra fin le 21 novembre 2023. Par conséquent, un poste deviendra vacant après cette date.
10.2	Anne Peters (DE) se porte candidate et présente ses qualifications.
10.3	Le conseil d'administration élit Anne Peters à la tête de l'AREdit pour un mandat de deux ans et demi à compter du 22 novembre 2023.
<b>Décision :</b>	F. Le conseil d'administration élit Anne Peters pour un mandat de deux ans et demi à compter du 22 novembre 2023.

## 11 Divers

Principales conclusions :	
11.1	Stratégie de communication de la FRA 2023-2028  Le conseil d'administration est informé que le projet de stratégie de communication de la FRA pour la période 2023-2028, en cours d'élaboration, sera soumis pour adoption lors de la réunion du CA de décembre.
11.2	Arrangements administratifs avec Eurostat  Le conseil d'administration est informé des arrangements administratifs entre la FRA et Eurostat, y compris une proposition visant à inviter ponctuellement le directeur d'Eurostat à la réunion du conseil d'administration dans le cadre de ces arrangements.

## 12 Session à huis clos

Principales conclusions :	
Le conseil d'administration se penche sur des questions confidentielles.	

Date de la prochaine réunion : 14 et 15 décembre 2023

<b>Approuvé le :</b>	15 décembre 2023
<b>Par le président :</b>	

